

# PERSPECTIVES ET RÉALITÉS

## Contribution au Grenelle de l'Environnement

par

**Hervé de Charette**  
*Ancien Ministre*  
*Député de Maine-et-Loire*  
*Secrétaire général de*  
*Perspectives et Réalités*

**Claude Goasguen**  
*Ancien Ministre*  
*Député de Paris*  
*Secrétaire général de*  
*Perspectives et Réalités*

**Alain Lamassoure**  
*Ancien Ministre*  
*Député européen*  
*Secrétaire général de*  
*Perspectives et Réalités*

Engagement majeur de Nicolas SARKOZY durant sa campagne présidentielle, **la tenue d'un Grenelle de l'Environnement donne à la France la chance d'impulser une politique d'excellence environnementale unique au monde**. Des débats préparatoires, parfois animés, souvent constructifs, ont eu lieu dans le cadre des groupes de travail. Dans quelques jours, l'ensemble des acteurs du Grenelle se retrouvera pour arrêter ses propositions. Cette étape décisive franchie, le Gouvernement devra prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations.

Or, nous sommes préoccupés par la réaction de plusieurs ONG ayant pris part aux travaux préparatoires du Grenelle et qui manifestent aujourd'hui leur désenchantement face au projet de synthèse soumis par le Ministre d'Etat. L'adhésion massive des Français au Pacte écologique de Nicolas HULOT montre pourtant à quel point ils attendent des mesures importantes et concrètes. **C'est pourquoi nous pensons qu'il faut faire fi des réticences exprimées ici ou là face à un vrai changement et s'engager résolument et sincèrement, dans ce domaine aussi, sur la voie de la rupture**. Cela suppose notamment d'écarter les mesures gadgets, comme la baisse de la vitesse maximale autorisée sur nos routes, sans pour autant renoncer à des orientations fortes, même si elles devaient spontanément déplaire à la plus grande partie de l'électorat. **Nous souhaitons donc que le Gouvernement se fixe quelques objectifs lisibles, cohérents et ambitieux**, tout particulièrement dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne du second semestre 2008.

## I – Pour une politique européenne de l’environnement

1. La France, qui est la première puissance agricole européenne et l’une des plus grandes puissances agricoles au monde, a le plus grand intérêt à se porter au premier rang pour la promotion d’une agriculture durable. C’est donc pour nous le moment d’engager ce qui sera sans nul doute, à terme, une **révolution majeure**. Cette démarche doit nécessairement être menée aux niveaux européen et international car il ne saurait être question de mettre notre agriculture en position d’infériorité. En particulier, la réforme de la Politique Agricole Commune doit être l’occasion d’engager une vaste négociation avec la profession, **afin d’aboutir à la mise en place d’un contrat européen destiné à développer et soutenir l’agriculture durable**. Bien entendu, l’ensemble des mesures prévues par le contrat devra s’assortir d’un dispositif permettant d’appliquer les mêmes critères aux produits importés.

2. **L’Europe de l’énergie ne peut plus attendre**. La lutte contre les changements climatiques, la maîtrise de nos consommations comme la sécurisation de nos approvisionnements exigent que l’Union européenne définisse une politique énergétique commune et surmonte enfin les obstacles qui s’y sont jusqu’à présent opposés. **Les énergies renouvelables, et tout particulièrement les biocarburants et l’énergie éolienne, doivent à notre sens être encouragés dès aujourd’hui**, afin de nous préparer à la disparition, demain, des énergies fossiles. Pour garantir un accord en la matière, nous pensons enfin qu’il est préférable de laisser chaque Etat souverain sur la question nucléaire. A vouloir aller trop loin, nous risquons de n’arriver nulle part.

3. La transposition de la directive en matière de **responsabilité environnementale** doit être conduite rapidement et rigoureusement dans l’ensemble des Etats membres. L’enjeu est à la fois, comme l’a souligné le premier groupe de travail du Grenelle, de renforcer la protection environnementale et sanitaire et de garantir la loyauté de la concurrence au sein de l’Union. **Nous ne pouvons accepter plus longtemps les distorsions engendrées par l’application ici d’une réglementation nécessairement contraignante et là de dispositions particulièrement frileuses**. Nous sommes notamment favorables à la généralisation, dans l’ensemble de l’Union, du principe pollueur-payeur dont l’application devra néanmoins être conduite avec vigilance afin d’éviter tout travestissement du dispositif en un permis de polluer qui, *de facto*, exempterait de leurs responsabilités environnementales les plus riches de nos entreprises.

4. Si nous voulons réduire significativement les pollutions liées à la circulation, **le fret non routier doit être encouragé au niveau européen**. Nous reprenons donc la proposition du groupe de travail du Grenelle de lancer un ambitieux plan de développement du fret non routier, en préconisant qu'il soit pensé, conçu et mis en place à l'échelle de l'Union. Le déploiement du réseau ferroviaire européen devra être mené parallèlement au maintien des structures fluviales existantes et à la création d'autoroutes de la mer. Bien entendu, une attention toute particulière devra être portée aux connexions entre ces différents modes de fret, en pensant l'aménagement de manière globale et durable. L'action résolue du Vice-président de la Commission chargé des Transports, Jacques Barrot, et la libéralisation récente du secteur offrent un **cadre favorable à une telle initiative**.

C'est bien en impulsant ces grandes mesures que **la France peut espérer faire de ses six mois de présidence une période décisive pour la construction d'un modèle européen en matière d'environnement, d'aménagement et de développement durables**. Cette ambition européenne, nous voulons la porter, l'encourager, la soutenir.

Pour autant, **nous pensons que la France peut et doit aller encore plus loin**. C'est pourquoi nous défendons un second volet de mesures gouvernementales à visée essentiellement nationale.

\*

\* \*

## **II – Propositions pour une politique nationale de l'environnement**

Avant d'en venir aux mesures qui nous paraissent les plus importantes, nous souhaitons rappeler une conviction profonde. Dans un monde économiquement très intégré, **la mise en œuvre de dispositions susceptibles de grever davantage encore notre compétitivité serait un désastre**. Que la France devienne un exemple pour le monde entier en matière environnementale, nous ne souhaitons rien d'autre. Mais qu'elle le fasse avec le souci de se maintenir parmi les premières puissances mondiales, en garantissant sa croissance et ses emplois ! A cet égard, **nous demandons instamment au Gouvernement d'examiner avec la plus grande prudence toute mesure fiscale**, en gardant à l'esprit la nécessité conjointe de libérer notre économie et d'assainir nos finances publiques.

Cette précaution prise, **nous défendons quatre engagements forts.**

1. Nous souscrivons sans réserve aux propositions du quatrième groupe de travail du Grenelle tendant à développer massivement **l'agriculture biologique**. Nous répondrons ainsi à l'exigence environnementale comme aux attentes de nos compatriotes. C'est également une opportunité réelle de reconversion pour nos agriculteurs et nos campagnes.

2. L'indispensable rénovation du Conseil Economique et Social doit permettre d'améliorer la **gouvernance écologique**. Nous proposons donc d'élargir la composition du Conseil aux acteurs du monde environnemental et en particulier aux ONG impliquées dans ce combat. Parce que la notion de développement durable embrasse tout à la fois l'exigence d'une économie efficace et tournée vers l'avenir, l'impératif d'une réelle cohésion sociale et le souci de préserver notre environnement de vie, le Conseil serait rebaptisé **Conseil de Développement Durable** et aurait pour mission d'apporter sur chaque projet ou proposition un éclairage et un avis motivés par les effets économiques, sociaux et environnementaux envisagés sur le long terme.

3. L'instauration d'un **péage kilométrique poids lourd**, dès lors qu'il s'applique à tous les véhicules circulant sur le territoire quel que soit leur pays d'origine, est une mesure simple et intelligente que nous approuvons pleinement, en cohérence avec notre intention de développer massivement le fret non routier. Les recettes générées devront être intégralement versées à l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport en France. L'Agence devra par ailleurs concentrer à l'avenir ses financements sur les **transports collectifs**, en aidant les collectivités territoriales à créer des réseaux ferroviaires interurbains et régionaux beaucoup plus denses qu'actuellement. C'est à nos yeux la clé d'une réduction sensible de la circulation automobile privée.

4. Enfin, **nous devons concentrer nos efforts sur le bâtiment, qui est aujourd'hui le secteur le plus consommateur d'énergie**. Les progrès considérables observés ces dernières années en matière de production et d'utilisation d'énergie à titre domestique justifient pleinement qu'on exige par la Loi que tout bâtiment neuf soit à très basse consommation, voire à énergie positive. Le recours dans les constructions neuves à des matériaux qui stockent le carbone est une idée intéressante qui mérite d'être encouragée. Enfin, gardons à l'esprit que dans ce domaine encore plus que dans tous les autres, **le maître d'œuvre public devra se montrer absolument exemplaire**. La construction des logements sociaux devra donc, notamment, suivre des standards environnementaux particulièrement élevés.

En 2002, à Johannesburg, Jacques Chirac débutait son discours devant l'Assemblée plénière du Sommet Mondial du Développement Durable par des mots qui ont marqué les esprits : « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs* ». Cinq ans après, il est plus que temps que nous regardions droit dans les yeux les défis auxquels nous sommes confrontés. Il nous faut maintenant entrer dans un **processus progressif et irréversible** qui changera profondément la donne et dessinera sans nul doute les contours d'un nouveau mode de vie. Un long chemin reste entendu à parcourir. C'est pourquoi nous partageons la conviction profonde que **le Grenelle de l'Environnement ne peut être un aboutissement**. Il doit être suivi de la mise en place d'un lieu permanent d'évaluation et d'appréciation, chargé d'observer et d'identifier nos progrès et nos retards. Surtout, les acteurs du Grenelle, Etat, collectivités territoriales, ONG, employeurs et salariés, devront se retrouver tous les deux ans pour une « **Conférence du Développement durable** » destinée à faire le point sur le chemin parcouru et à négocier les éventuels ajustements.

Nous avons voulu contribuer à cette réflexion globale par ces modestes propositions. Nous espérons sincèrement que, jointes aux nombreuses autres, elles susciteront des **engagements forts et résolus de notre Gouvernement pour placer la France au premier rang de ce combat planétaire**. Quoiqu'il arrive, lorsque le Parlement français comme le Parlement européen seront saisis de ces questions, nous prendrons toutes nos responsabilités. Sans hésiter.

### **Contact :**

**Eric HELARD**

*Délégué Général Perspectives et Réalités*

*Conseiller de Paris*

06 08 94 58 05

helard.eric@wanadoo.fr